

Compte-rendu du CSE Siège du 26 février 2020

Vos élu·e·s CGT :

Malika Aït-Ouakli, François Badaire, Rafaèle Bourcier, Marc Chauvelot, Laurent Debruyne, Claudine Gilbert, Claude Gueneau, Marie-Jo Larabi, Éric Laumonier, Michela Law, Boris Muffolini, Geoffroy Parizot, Sophie Pignal, Aurélie Schiller

Evolution du CDE, conditions de travail à Franceinfo, ouverture du Bois d'Arcy, correspondants en région, Télématin... menu toujours copieux en CSE du Siège.

Point 2• Information/Consultation sur le projet de développement des activités du Centre de Diffusions et d'Échanges

Phase 2 : Mise en place de la centralisation des activités du CDE sur un site unique. Etape 1: Création d'une zone de supervision de la diffusion (appelée « control room ») et de pupitres d'exploitation

La consultation sur le projet d'évolution du CDE se poursuit en CSE.

Il s'agirait entre autre, à travers ce projet de grande ampleur, d'assurer la diffusion annoncée des 13 nouvelles chaînes régionales de plein exercice, en plus des nouvelles offres numériques.

Lors des débats, l'accent a été porté sur le contrôle qualité qui devrait être fortement impacté par la mise en place du

CDE unique, les programmes ne pouvant plus être vérifiés intégralement.

Autre aspect, la volonté de faire du service de préparation de l'antenne l'interlocuteur privilégié des unités de programmes avec pour conséquence l'augmentation de son volume de travail et le risque de perte d'informations entre les unités de programmes et le contrôle qualité.

Par ailleurs le contrôle qualité serait chargé de la mise en conformité des programmes, une activité assurée actuellement par des prestataires internes ou externes.

Les salariés du contrôle qualité redoutent une dégradation de leurs conditions de travail, s'opposent au travail avec un casque qui engendre beaucoup de fatigue et souhaitent une expertise médicale sur cette question. Ils redoutent la remise en cause de la semaine réduite obtenue pour prendre en compte la pénibilité.

D'une façon générale, les salariés alertent sur l'augmentation permanente de leur charge de travail, et l'absence de reconnaissance et de compensation.

La direction de son côté dit vouloir harmoniser les méthodes de travail entre les différentes antennes. Aujourd'hui, il y a des chefs de chaînes pour France 2, des équipes d'exploitation sur France 4, une régie pour France 5 qui vient d'être installée, en attendant le déménagement de France 3.

Demain, le regroupement dans une seule « control room » entraînera une augmentation de la charge de travail pour un nombre moindre de salariés.

Si la décision de diffuser les chaînes régionales dans le CDE est actée, on peut aussi s'interroger sur la taille de la « control room » pour absorber ce volume d'activité.

Pour ce qui est du contrôle du flux de chaînes, « *il est trop tôt pour en parler* » dit la direction. Elle assure que cette question sera traitée dans un second temps à travers « *des groupes de travail* » et « *la mise en place d'une commission d'accompagnement et de suivi* ». Aujourd'hui, « *nous sommes en phase de préparation du projet... Tout un dispositif d'expérimentation viendra ensuite pour gérer l'aspect "contrôle" du projet !* »

Autre point du projet, un service de supervision au quatrième étage qui assurerait les diffusions de nuit. Est-ce la fin du travail de nuit pour les exploitants de la régie finale ? Avec quelles conséquences sur les rémunérations ?

Globalement, les salariés sont rendus extrêmement inquiets par ce projet. La perte de sens au travail prédomine, ainsi que la dégradation des conditions de travail et l'impact sur l'emploi, en particulier pour les chefs de chaînes avec la mise en place de la « control room ».

Afin de répondre aux nombreuses questions et inquiétudes, une délibération a été votée à l'unanimité, pour désigner le cabinet CEDAET afin d'accompagner les élu-e-s dans l'analyse de ce projet. Le secrétaire du CSE, le rapporteur de la CSSCT ainsi qu'Eric Laumonier et Freddy Bertin, deux élus du CSE, ont été désignés comme référents pour accompagner les experts dans leur mission.

Point 3• Information sur le rattachement de la Direction de la Coordination de réseau France 3 à la Direction des Technologies

La direction considère qu'il est important que cette structure de France 3 travaille plus intimement avec les ingénieurs IP. Notamment dans la perspective des régies automatisées

Six personnes de la coordination du réseau vont rejoindre la direction de la technologie. Il s'agit d'ingénieurs qui sont rattachés hiérarchiquement à cette direction mais qui gardent un rattachement fonctionnel au réseau.

Ce mode de double rattachement (hiérarchique d'un côté et fonctionnel de l'autre) a, selon la direction, démontré son intérêt dans d'autres secteurs comme celui de la sécurité informatique par exemple et « a vocation à s'appliquer là où cela fait sens ».

Les élu-e-s ont demandé que sur cette question, comme sur d'autres à venir qui concernent plusieurs CSE, l'avis des élus du CSE de France 3 concernant ce point leur soit transmis afin que l'information soit complète.

Point 4• Information sur les correspondants de la rédaction nationale dans les rédactions régionales de France 3

Face à la volonté de la direction de réorganiser l'implantation des bureaux des correspondants en région, les salariés concernés ne cachent pas leurs inquiétudes. Deviendront-ils les salarié-e-s à tout faire dans les futures rédactions communes ?

A cette question, la direction répond qu'elle souhaite conserver les correspondants en région travaillant pour les éditions nationales de France 2 et de France 3. Ces correspondants n'ont pas à travailler pour les éditions régionales : si leur emplacement est le même que celui de France 3 en région, leur mission ne change pas, ce sont des correspondants de FTV national, placés sous l'autorité de la rédaction nationale et non sous celle de la direction régionale. Ils n'auront donc pas à répondre aux éventuelles sollicitations de la rédaction régionale. La direction précise que le PV du CSE atteste de cet engagement.

Pour autant il n'y aura pas de bureau ni de salle de montage spécifiques, isolés du bruit d'une rédaction qui ne travaille pas sur les mêmes éditions, ce qui créera une nuisance sonore dommageable à la qualité du travail. Les salarié-e-s refusent le déménagement au sein de la news room de France 3 pour préserver leur confidentialité et leurs conditions de travail.

Pour la direction, le cours de l'histoire n'est pas de mettre des cloisons mais de les enlever et des zones de confidentialité peuvent être utilisées si nécessaire...

Elle confirme que Rennes sera dans la même configuration que Poitiers mais que pour les autres stations, rien n'est encore acté. Ces projets de rapprochements dans les locaux des régions doivent, toujours selon la direction, « *faciliter les échanges entre les collaborateurs.* » (...) « *Il n'y a pas de plan caché* » affirme-t-elle... difficile à croire pour les élu-e-s !

Point 5• Compte-rendu de la Commission des MIF du 20 janvier 2020 remis à jour en séance

Bois d'Arcy

Le site de 4100 m² accueillera l'ensemble de la vidéo mobile de FTV. Les premiers véhicules arrivés le 22 février

ont permis de vérifier l'accessibilité aux parkings. Les visites avec les chefs de car ont bien eu lieu et celles avec le personnel sont en cours.

A noter :

- La mise en place d'une structure logistique permettant l'optimisation du pool équipement (6 personnes) et le déménagement du pool équipement du Franay à Bois d'Arcy.
- L'installation de 24 bureaux pour les équipes de tournage et de production.
- Pas d'espace de restauration mais quatre restaurants à proximité.
- Le site stockera les accessoires utilisés régulièrement par les émissions sur les plateaux parisiens (jusqu'ici on faisait appel à un prestataire extérieur à Gouvieux).
- Le site est sécurisé : portail automatique, caméras de vidéo protection, agent de sécurité 24 h/24.
- La direction prévoit, mais il faut attendre la prise de possession des lieux, des aménagements possibles et d'étudier une mise en place de navettes.
- L'élaboration en cours d'un livret d'accueil.

Les représentants du personnel se sont indignés de l'absence d'accès handicapés à l'étage et inquiétés des difficultés de transport pour arriver jusqu'au site.

La DMF rend des surfaces en régions : 3013,24 m² sur différents sites à Lille, Strasbourg, Nancy, Marseille, Toulouse et Rennes. Une réduction des emprises régionales d'au moins 21% au total.

La structure du FabLab de Bordeaux avance mais le contenu à fabriquer stagne. La direction prend des contacts avec les producteurs pour leur demander d'être associée bien en amont sur les projets, dès l'écriture. Le plateau du réseau sera partagé avec la FabLab. Le tournage en décembre de Fin ar Bed, fiction en langue bretonne, a permis de tester un modèle « léger » de fiction numérique.

Vendargues

Suite à l'alerte du 10 décembre de la CSSCT du réseau France 3 sur plu-

sieurs dysfonctionnements (signalétique, porte coupe-feu, sécurité incendie), la direction s'engage à faire un point sur la poursuite des levées des alertes lors des prochaines CSMIF.

Elle sera présente plus souvent sur le site. L'APS sera remplacé pendant son arrêt maladie.

La signature de l'achat du site de Vendargues doit se faire très prochainement.

Gestion RH

La DMF n'est toujours pas outillée en indicateurs de performance car le requêteur de Planif ne fonctionne pas. Les calculs sur l'activité se font donc avec des extractions incomplètes de Planif et un comptage à la main !

Pour mieux suivre les évolutions de l'activité, Les élu-e-s demandent que leurs soient communiquées les règles de calcul appliquées actuellement (évaluation en jour ou 1/2j sur une activité sur un plateau ou une régie, etc.).

Déploiement de planif

Déploiement en cours sur tous les sites de la DMF. Les chargés de production VM se plaignent de la lourdeur de l'outil qui n'est pas adapté aux tournages non récurrents et importants. Beaucoup de grincements de dents sur cet outil !

Frais de mission

La direction accepte de maintenir le régime de frais au forfait pour les permanents dans 3 cas : avoir au moins fait 100 jours de mission sur l'année 2019 (liste fermée, les nouveaux arrivants n'y auront pas droit), être planifié sur un tournage de plus de 15 jours, partir en mission à l'étranger.

Mais la gestion de ces missions devra se faire hors outil CONCUR pour un problème de paramétrage... qui n'existait pas jusque-là : un comble !

Paie des intermittents

Recalibrage du calendrier des paies au 13 du mois afin de permettre aux intermittents de faire à temps leur déclaration mensuelle. Intégration du tarif USPA.

Paie des permanents

La direction reconnaît des différences dans la structure de rémunérations au sein de certaines professions entre les régions et le Siège (comme les OPS de car). Le traitement se fera au cas par cas.

Point 6• Compte-rendu de la CSSCT du 5 février 2020

FranceInfo a été au centre de ce compte-rendu et a donné lieu au vote d'une motion, adoptée à l'unanimité, qui reprend l'ensemble des préconisations de la CSSCT (➔ [voir ici](#)).

Un point sur **les déménagements et travaux en attente** a également été demandé avec une information des élu·e·s sur la date de passage de la commission de sécurité dès qu'elle serait connue. Un point d'information sur le séquençage prévisionnel des travaux et des déménagements à venir est également demandé.

Un point sur **les préconisations des précédentes séances CSSCT** qui n'avaient pas été suivi d'effet concernant :

- **Les conditions de travail des Chroniqueurs télématin** qui se sont dégradées depuis la reprise de la production par FTV Studio du fait du manque d'expérience des chargés de production et de la suppression des assistants.
- **Les conditions de travail des infographistes** des éditions nationales

ont aussi fait l'objet de questions à la direction et de préconisations de la CSSCT, notamment sur les remplacements des personnels absents, la mise en place d'un planning cyclique, la régulation des demandes d'infographie, le recrutement de personnel, l'aménagement de l'espace de travail, l'instabilité de la machine virtuelle...

- **Les conditions de travail à la médiathèque** ont été évoquées avec également des problèmes de remplacement des personnels absents et le développement du télétravail. Ce n'est pas moins de 20 préconisations qui ont été émises par la CSSCT auxquelles le président du CSE s'est engagé à répondre. Un point sur le suivi de ces préconisations sera à l'ODJ du prochain CSE.
- Enfin, un point sur **l'espace de maquillage centralisé** a été fait. La CSSCT demande que les moyens de prévention prévus soient mis en place.

Point 7• Désignation du référent RGPD du CSE Siège

Les élu·e·s désignent Rafaèle Bourgier comme référente RGPD (règlement général sur la protection des données) pour le CSE.

En lien avec le service de sécurité informatique et le service en charge du RGPD pour l'entreprise, cette désignation permettra au bureau du CSE

d'assurer la gestion et la protection des données personnelles des ouvriers

droits dans le respect de la nouvelle législation en vigueur.

Point 8• Vie du CSE

Présentation et approbation du budget restauration 2020 du CSE Siège

Après les débats qui ont eu lieu lors du CSE de janvier, les élu·e·s ont procédé au vote formel. Le budget prévisionnel est adopté par 16 voix pour et 8 abstentions.

Présentation et approbation du budget 2020 au CSE Siège

Le trésorier a présenté la répartition du budget pour l'ensemble des prestations proposées par le CSE.

Ce point a également été l'occasion de rappeler que les élus souhaitent que, après le départ en retraite d'un gestionnaire, son poste soit mis en consultation afin de permettre que la charge de travail, toujours croissante avec l'arrivée notamment de France 3 PIF, Vendargues et les conventions signées avec les filiales, le service puissent encore être rendu dans de bonnes conditions pour les ouvriers droits.

Le président du CSE a entendu la demande et n'a pas fermé la porte au dialogue.

Le budget prévisionnel a été adopté par 16 voix pour et 8 abstentions.

Prochain CSE : les 25 et 26 mars 2020

Paris, le 3 mars 2020

Vos élus CGT se tiennent à votre disposition



Motion des Elu(e)s du CSE Siège FTV concernant *France Info* et les déménagements.

Suite aux dysfonctionnements constatés à France Info et remontés à de nombreuses reprises et par différentes voies à la Direction, les élus du CSE du Siège de France Télévisions lui demandent de respecter ses engagements.

Vis-à-vis des chargés d'éditions, la Direction doit :

- *pousser sa réflexion sur l'évolution de carrière des chargés d'édition et ne pas se contenter d'un seul entretien professionnel obligatoire,*
- *impérativement respecter la période test des nouveaux plannings. Le retour à l'ancienne planification doit être effectif en cas de problème,*
- *mettre en œuvre leur détachement pour l'actualité dite « tiède » comme les magazines,*
- *remplacer systématiquement les personnels absents,*
- *respecter impérativement leurs pauses et coupures,*
- *nommer un responsable hiérarchique disponible pour eux*
- *proposer une formation adéquate des personnels sur les outils techniques exigeants qu'ils doivent manier au quotidien (ex : Dalet, ...),*

Mais la souffrance au travail ne concerne pas la seule population des chargés d'édition ! Elle concerne aussi l'ensemble du personnel de la chaîne info, des collaborateurs fatigués de travailler dans des conditions usantes liées :

- *au non-remplacement des absents (qui génèrent un surplus de travail pour les collaborateurs en poste),*
- *aux problèmes d'ordre ergonomiques évoqués dans le rapport de l'ergonome de FTV,*
- *au manque d'une salle de repos digne de ce nom.*

Le rapport de l'ergonome confirme donc l'ensemble des préconisations de la CSSCT sur ces sujets, la Direction doit donc s'en saisir et agir rapidement.

Dès que les interdictions de travaux seront levées, nous souhaitons être informés des dates de travaux relatives aux demandes formulées dans la saisine de FranceInfo. Nous souhaitons également que les travaux prévus à France Info soit reconnue comme la priorité de la Direction. Il en va de la santé des collaborateurs et de leur qualité de vie au travail !

Nous vous demandons donc instamment d'inscrire un point sur ces questions à l'ordre du jour du prochain CSE.



Motion adoptée à l'unanimité des 21 votants.

Les Organisations syndicales du Siège CGT, CFDT, CGC, FO, SNJ et UNSA s'associent à cette motion.

Paris, le 26 février 2020.